

DÉLIBÉRATION CA-2021-92

Approuvant la scission entre la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (FSEG) et l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), et la création de cette dernière comme composante de l'Université.

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** la délibération du Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche d'Études politiques de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 21 septembre 2021 ;
- VU** la délibération du Conseil de gestion de l'UFR de Sciences Économiques de Gestion en date du 2 décembre 2021 approuvant la scission de l'UFR ;

Considérant qu'au terme de l'article L 713-1 du code de l'éducation « des unités de formation et de recherche, des départements, laboratoires et centres de recherche, et d'autres types de composantes créés par délibération du conseil d'administration de l'université après avis du conseil académique » ;

Considérant qu'au terme de l'article L 713-1 du code de l'éducation « des écoles ou des instituts, créés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition ou après avis du conseil d'administration de l'université et du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 17 décembre 2021 en formation plénière, à 30 membres présents ou représentés, avec 27 votes « pour » et 3 « abstentions » :

ARTICLE 1 :

APPROUVE la scission de l'Unité de Formation et de Recherche de Sciences Économiques de Gestion en deux composantes distinctes avec la Faculté SEG d'une part, et l'IAE d'autre part, à compter de 1^{er} septembre 2022.

ARTICLE 2 :

APPROUVE la création de l'IAE à compter du 1^{er} septembre 2022 en tant que composante de l'Université.

Fait à Créteil, le 17 décembre 2021

**Le Vice-Président du Conseil d'administration
de l'Université**

Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Note stratégique

Projet de création d'un IAE article L713-9

IAE Paris-Est - Université Paris-Est Créteil

Cette note présente le projet de transformation du département IAE de l'UFR de sciences économiques et de gestion de l'UPEC en un IAE soumis à l'article L713-9 du code de l'éducation.

1. Contexte et enjeux de cette transformation

- a. Contexte stratégique
- b. Contexte institutionnel
- c. Stratégie de l'IAE Paris-Est
- d. Enjeux de la transformation en une composante IAE 713-9

2. Parcours institutionnel du projet au sein de l'UPEC

- a. Consultation des personnels de la FSEG du 01/12/2021
- b. Avis du Conseil d'UFR en date du 02/12/2021
- c. Avis du Comité Technique en date du 10/12/2021

3. Volet scientifique et pédagogique du projet

- a. La recherche à l'IAE et l'impact sur les activités scientifiques
- b. L'offre de formation actuelle et les effectifs étudiants de l'IAE en 2020
- c. L'offre de formation et les effectifs étudiants prévisionnels de l'IAE en 2022
- d. Impact du projet sur les étudiants

4. Volet organisationnel du projet

- a. Personnels enseignants affectés dans la nouvelle composante
- b. Personnels BIATSS affectés dans la nouvelle composante
- c. Synthèse des transferts internes à la FSEG
- d. Impact du projet sur les personnels

5. Volet financier du projet

- a. Budget actuel de l'IAE
- b. Arbitrages financiers proposés par la direction de l'UPEC
- c. Budget prévisionnel de l'IAE
- d. Impact du projet sur l'équilibre financier de l'IAE

6. Conclusion

7. Annexes :

- a. Lettre de soutien du réseau IAE France
- b. Résultat de la consultation des personnels organisée par la FSEG du 01/12/2021 au 02/12/2021
- c. Avis du conseil de gestion de l'UFR SEG du 02/12/2021 approuvant la scission de l'UFR
- d. Avis du comité technique de l'UPEC du 10/12/2021

1. Contexte et enjeux de la transformation de l'IAE

a. Contexte stratégique

Les formations au management connaissent une demande forte aux niveaux licence, master et doctorat depuis de nombreuses années. L'organisation particulière de l'enseignement supérieur français a conduit au développement d'une offre importante de la part des établissements consulaires historiques. La tension est particulièrement forte en Ile de France où de nombreuses écoles régionales ouvrent des formations et des campus pour répondre à la demande et profiter de la proximité de grands centres économiques nationaux (EM Lyon, EM Normandie, Grenoble EM, Neoma, Skema, etc.).

Depuis une quinzaine d'année, outre cette offre historique des écoles consulaires, de nombreux groupes privés d'enseignement supérieur (IGS, Ionis, Studialis, Idrac, etc.) développent des écoles proposant des diplômes à la qualité inégale aux étudiants post-bac et au niveau master, avec une politique agressive de recrutement au niveau post-bac.

Dans un contexte de très forte concurrence de la part d'établissements consulaires et privés de formation au management, les universités pluridisciplinaires ont réagi en renforçant le réseau IAE France et en développant des formations en management bénéficiant à la fois de la rigueur des travaux scientifiques des enseignants-chercheurs et de la professionnalisation favorisée par l'intervention de vacataires professionnels et la possibilité de suivre ses études en alternance. Les IAE, écoles universitaires de management, revendiquent un positionnement différenciant dans leur secteur, fondé sur trois grands principes : l'adossement des enseignements à la recherche, la professionnalisation via des relations privilégiées avec les acteurs socio-économiques, une pédagogie inclusive et diversifiée grâce à des effectifs limités. La politique du réseau IAE France est d'assurer un maillage le plus fin possible du territoire, avec par exemple l'intégration en 2018 de l'IAE de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, en 2019 de l'IAE d'Angers, en 2020 d'un IAE en Nouvelle Calédonie. Plusieurs projets de nouveaux IAE sont à l'étude, notamment en Ile de France ou dans les régions limitrophes.

b. Contexte institutionnel

L'IAE de l'Université Paris-Est Créteil est actuellement un département de la composante 'Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)' qui rassemble l'IAE et le département d'économie de l'UPEC.

Bien implanté dans le monde des formations en gestion depuis près de 30 ans et adossé à un centre de recherche reconnu (Institut de Recherche en gestion – IRG), l'IAE propose sur les campus de Créteil et Sénart 29 formations sélectives en management (5 parcours de Licence, 21 parcours de Master, 3 diplômes d'université) fondées sur une pédagogie inclusive en petits groupes.

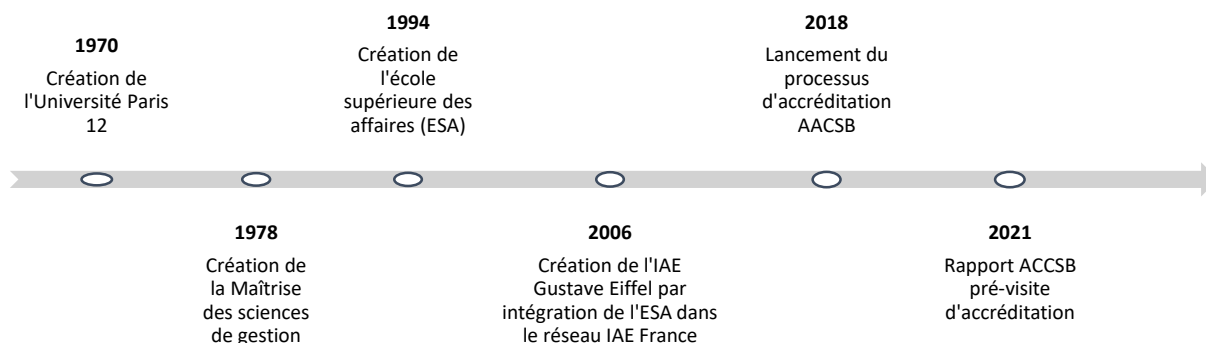
21 de ces formations sont classées par Eduniversal parmi les meilleures formations dans leur domaine, dont 10 dans les 5 meilleures de leur spécialité.

L'IAE de l'Université Paris-Est Créteil est membre du réseau IAE France, membre AACSB en cours de processus d'accréditation, certifié Qualicert, FCU et Qualiopi (ces deux dernières certifications étant au niveau de l'Université).

Le corps professoral permanent de l'IAE regroupe 63 enseignants et enseignants-chercheurs (25 maîtres de conférences, 11 professeurs des universités, 11 enseignants associés contractuels, 9 professeurs agrégés du secondaire, 6 attachés temporaires d'enseignement et de recherche, 1 professeur certifié). L'IAE emploie par ailleurs plus de 350 vacataires.

Chaque année, l'IAE accueille sur les campus de l'UPEC environ 1 300 étudiants (450 en Licence, 850 en Master), inscrits en formation initiale, en alternance ou en formation continue. L'apprentissage

concerne près de la moitié des étudiants de l'IAE et plus de 70% des étudiants en Master. Le taux d'emploi des diplômés est de 86% à 6 mois (40% sont pré-embauchés avant la diplomation) et l'IAE bénéficie d'un réseau de 13 000 alumni et plus de 850 entreprises partenaires, dont plusieurs entreprises majeures en France (BNP Paribas, Société Générale, Danone, LVMH, L'Oréal, EY, etc.).



c. Stratégie de l'IAE

La stratégie de l'IAE s'inscrit dans la stratégie d'université engagée, initiée par l'Université Paris-Est Créteil, notamment au travers du projet ERASME, récent lauréat de l'appel à projets PIA4 « ExcellencES ».

Ecole à taille humaine, proche du monde socio-économique et attachée à la rigueur scientifique de ses enseignements comme aux valeurs de l'enseignement supérieur public, l'IAE développe un projet stratégique ambitieux et différenciant dans le secteur des écoles de management.

Mission

La mission de l'IAE a été formalisée en 2020 à la suite d'un processus participatif rassemblant tous les personnels :

École universitaire de management, l'IAE se donne pour mission de former des managers responsables, par des programmes aux meilleurs standards professionnels et académiques. Engagée dans le monde socio-économique, l'école nourrit cette mission de formation par des recherches réflexives sur les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du management.

Ambition et axes stratégiques

L'ambition de l'IAE est de renforcer sa position d'école universitaire de référence en management en Ile-de-France (à côté notamment de Dauphine, l'IAE de Paris, l'Ecole de management de la Sorbonne) et d'accroître son impact sociétal en offrant des formations sélectives de haut niveau et assurant l'employabilité des étudiants, à un niveau de coût très faible.

Trois axes stratégiques principaux sont au service de cette ambition :

- **Favoriser le devenir étudiant** en développant une offre de formation adaptée aux attentes des acteurs socio-économiques et mobilisant des approches pédagogiques innovantes et inclusives, en maintenant un niveau d'exigence élevé pour le recrutement des étudiants et des enseignants, en accélérant l'internationalisation des parcours étudiants et en assurant le dynamisme de la vie étudiante ;
- **Cultiver les liens avec les différentes parties prenantes** en renforçant les partenariats avec les entreprises, en incluant les acteurs socio-économiques dans la gouvernance de l'IAE, en développant les formations au management pour les autres composantes de l'Université ;

- **Renforcer le rayonnement et l'impact de l'école** en structurant les liens avec les alumni, en maintenant un investissement élevé dans les systèmes d'assurance qualité et la communication externe, en favorisant dans les programmes de formation les initiatives à fort impact sociétal.

d. Enjeux de la transformation en un IAE soumis à l'article L713-9

Deux principales raisons conduisent l'Université Paris-Est Créteil à demander la création d'un institut interne au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation : la mise en conformité de la situation institutionnelle de l'IAE par rapport aux autres IAE d'une part, la nécessité d'une autonomie plus affirmée pour faire face aux défis stratégiques à venir d'autre part.

IAE article L713-9 : une « norme » nationale

Le site Internet du réseau IAE France présente le modèle des IAE de la manière suivante :

Les IAE font partie intégrante des Universités et à l'image du modèle des grands campus internationaux, chaque université disposant d'un IAE peut se prévaloir d'une « Business School » dans son offre de formation.

Au sein des universités, les IAE bénéficient, pour la plupart, d'un statut dérogatoire (art. L 713-9 du Code de l'éducation) leur conférant une autonomie de stratégie et de fonctionnement. De plus ils constituent un dispositif rare dans l'université, fondé sur un triptyque « enseignement-recherche-entreprises » permettant d'allier excellence académique et professionnalisation.

Il existe en France 36 IAE, répartis sur l'ensemble du territoire national. L'arrêté du 25 septembre 2013, modifié pour la dernière fois par l'arrêté du 30 septembre 2020, liste 33 IAE soumis à l'article L713-9, dont 30 sont des instituts internes et 3 des écoles internes à leur Université.

Seuls 4 IAE ne sont pas soumis à l'article L713-9. Parmi ceux-ci, 3 sont des départements universitaires au sein d'un UFR (dont l'IAE au sein de l'UPEC) ou d'un collegium et 1 est un établissement public à caractère administratif associé à l'Université Paris 1 (IAE de Paris).

Le statut actuel de l'IAE, en tant que département d'une composante, constitue potentiellement un risque de déconnexion de son environnement institutionnel et académique. Le réseau IAE France développe une politique dynamique de labellisation, de communication et d'homogénéisation de l'offre des IAE qui nécessite une autonomie stratégique dont l'IAE -dans son format actuel- ne bénéficie pas suffisamment.

Le réseau IAE France, par le biais de son Président Eric Lamarque, directeur de l'IAE de Paris, a adressé une lettre de soutien à ce projet, annexée à cette note.

IAE article L713-9 : un levier de développement au service des missions de l'Université

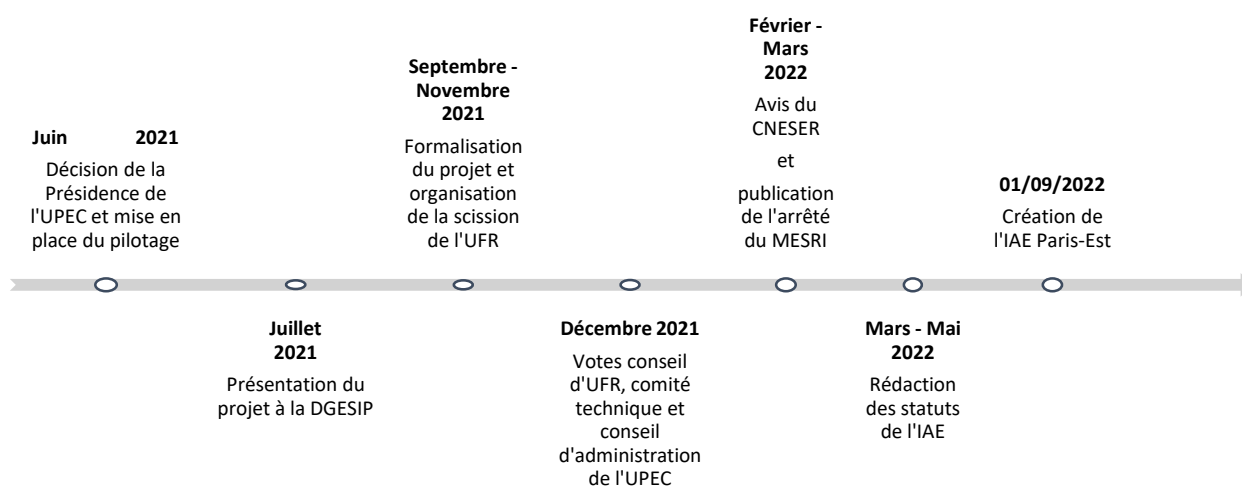
L'IAE est aujourd'hui un département de la Faculté de sciences économiques et de gestion. Les décisions concernant l'IAE sont donc discutées et votées au sein de cette composante par le conseil de gestion de l'UFR. Cette situation induit des risques significatifs pour le déploiement de la stratégie de l'IAE :

- **Un risque d'image** : l'organisation actuelle est peu compréhensible pour les parties prenantes. Les principaux partenaires de l'IAE, notamment les entreprises qui accueillent des étudiants en alternance ou en stage, ne comprennent pas le rattachement à l'UFR alors qu'ils identifient l'IAE comme une école universitaire à part entière ;
- **Un risque de légitimité** : la plupart des processus de certification et d'accréditation internationaux (notamment AACSB dans lequel l'IAE est engagé depuis plusieurs années)

nécessitent une définition claire du périmètre des écoles candidates. L'organisation actuelle ne correspond pas à la norme internationale et rend complexe la présentation de la gouvernance de l'IAE dans ces processus ;

- **Un risque stratégique** : la confusion générée par deux niveaux de décision au sein même de la Faculté de sciences économiques et de gestion rend difficile l'exercice stratégique. Les deux départements de la composante ont des modèles économiques, des méthodes pédagogiques, des ambitions et des cultures très différents. La cohabitation entre département d'économie et IAE n'a engendré aucun projet commun significatif en plus de 30 ans. L'IAE souffre de la difficulté à construire une stratégie affirmée et cohérente en restant au sein de l'UFR. Son autonomie via un statut d'IAE soumis à l'article L713-9 lui permettrait de jouer pleinement son rôle d'école universitaire de management, engagée au service de tous les publics dans un environnement concurrentiel très exigeant.

Calendrier prévisionnel de création de l'IAE soumis à l'article L713-9



2. Parcours institutionnel du projet au sein de l'UPEC

Le projet de création d'un IAE composante au sein de l'Université Paris-Est Créteil est ancien. Dès les années 1990, le projet était défendu par la direction. En 2019, un projet de création d'un « grand IAE économie-management » a été étudié par la Présidence de l'Université et les personnels de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion (FSEG). Suite à un processus de négociation complexe entre le département d'économie et l'IAE, un cabinet de conseil missionné par la Présidence a produit un rapport montrant les enjeux mais aussi les limites de ce projet de « grand IAE ».

En juillet 2021, faisant le constat de l'absence d'évolution au sein de la FSEG, notamment en terme de collaboration entre les deux départements, et compte tenu de la dynamique de l'environnement concurrentiel de l'IAE, la Présidence de l'UPEC a décidé de lancer le projet de transformation du département IAE en une composante soumise à l'article L713-9 du code de l'éducation.

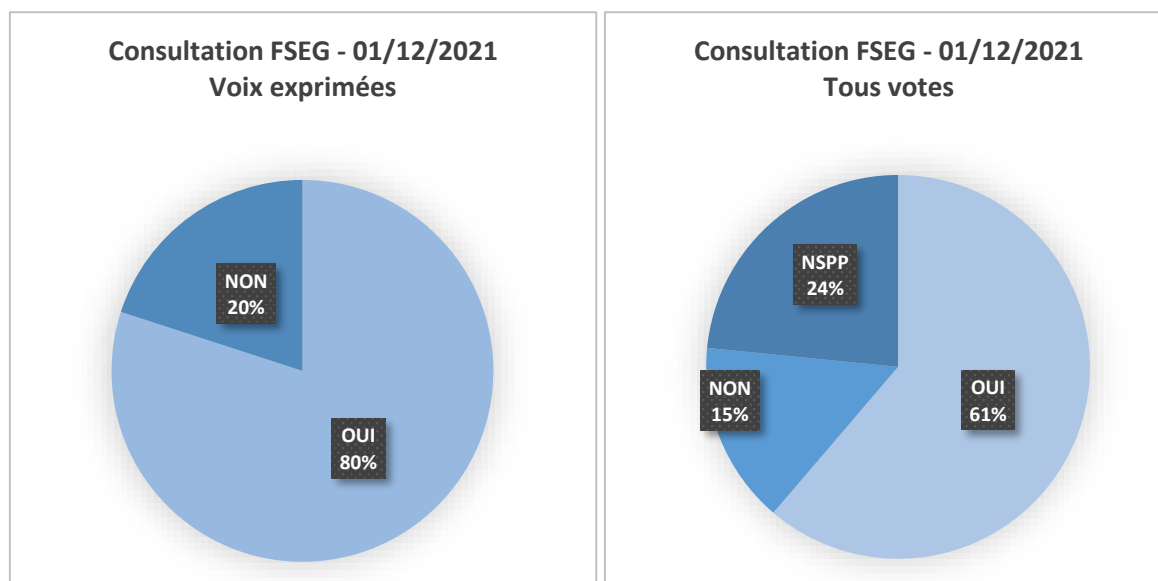
Ce projet a depuis fait l'objet de nombreuses réunions, discussions, négociations, présentations dans chacun des départements concernés (IAE et Economie), mais aussi au sein de la FSEG et la Présidence de l'Université. Ces échanges ont abouti à plusieurs consultations et votes formels présentés ci-dessous.

a. 01/12/2021 – Consultation des personnels de la FSEG

Après plusieurs réunions d'information et échanges au sein des départements comme de l'UFR dans son ensemble (comité de direction, conseil de gestion, réunions dédiées), une consultation de l'ensemble des personnels a été organisée le 01/12/2021. Cette consultation, sur la plateforme numérique Balotilo, posait la question suivante :

« Au regard des projets présentés par les deux départements, et compte tenu des arbitrages rendus par la présidence, êtes-vous favorable au projet de scission de l'UFR de sciences économiques et de gestion en deux nouvelles composantes : UFR de sciences économiques et de gestion (art L713-3 du code de l'éducation) et IAE (art. L713-9 du code de l'éducation) ? »

- Taux de participation : 72 % (111 participants sur 155 votants potentiels)
- Résultats de la consultation :
 - « OUI » : 80% des voix exprimées (hors « Ne se prononce pas ») : 68 votants
 - « NON » : 20% des voix exprimées (hors « Ne se prononce pas ») : 17 votants
 - « NE SE PRONONCE PAS » : 26 votants



La synthèse des votes Balotilo est annexée à cette note.

b. 02/12/2021 – Vote du conseil de gestion de la FSEG

Le conseil de gestion de l'UFR a été consulté le 02/12/2021 sur le projet de scission de l'UFR en deux composantes.

Le conseil de gestion de la FSEG est composé de 29 membres :

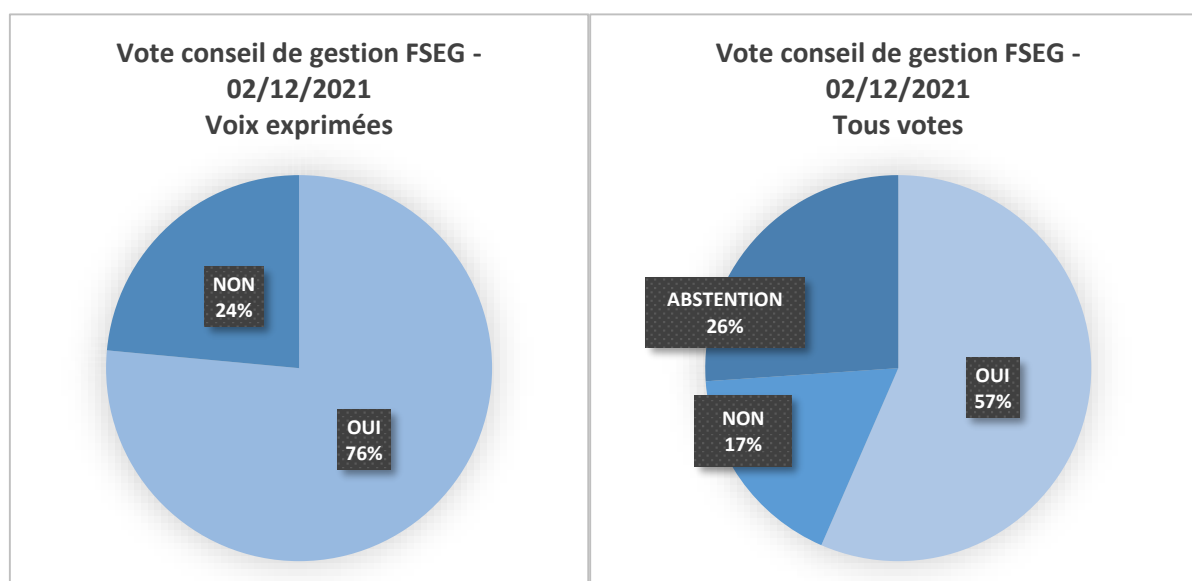
- 14 représentants des personnels enseignants
- 3 représentants des personnels administratifs
- 6 représentants des usages (étudiants)
- 6 représentants de l'environnement socio-économique (personnalités extérieures)

La délibération suivante a été soumise au vote :

« Après en avoir délibéré, Le conseil de gestion de l'UFR de sciences économiques approuve la scission de l'UFR de sciences économiques et de gestion en deux composantes de l'Upec : l'institut d'administration des entreprises (IAE) (nouvelle composante) et l'UFR de sciences économiques et de gestion (nouveau périmètre) ».

Le vote anonyme a conduit aux résultats suivants :

- Taux de participation : 79% (23 participants sur 29 votants potentiels)
- Résultats du vote :
 - « OUI » : 76% des voix exprimées (hors « Abstention ») : 13 votants
 - « NON » : 24% des voix exprimées (hors « Abstention ») : 4 votants
 - « ABSTENTION » : 6 votants

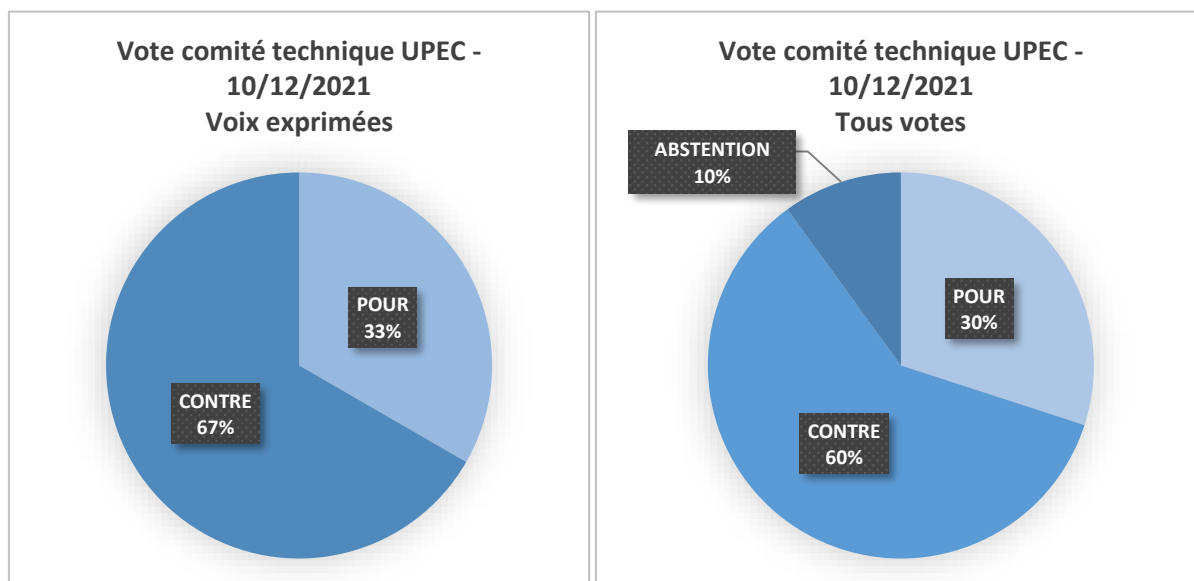


L'avis du conseil de gestion est annexé à cette note.

c. 10/12/2021 – Vote du comité technique de l’UPEC

Le comité technique de l’UPEC a été sollicité pour un avis consultatif sur le projet de scission de l’UFR de sciences économiques et de gestion et la création d’un IAE 713-9 le 10/12/2021.

- Taux de participation : 100% (10 votes exprimés sur 10 voix potentielles)
- Résultats du vote :
 - « POUR » : 33% des voix exprimées (hors « Abstention ») : 3 voix
 - « CONTRE » : 67% des voix exprimées (hors « Abstention ») : 6 voix
 - « ABSTENTION » : 1 voix



L’avis du comité technique est annexé à cette note.

3. Volet scientifique et pédagogique du projet

a. La recherche à l'IAE et l'impact sur les activités scientifiques

Les enseignants-chercheurs de l'IAE (ATER, PAST, MCF, PU) sont très majoritairement rattachés à l'Institut de Recherche en Gestion (IRG), laboratoire commun aux Universités Paris-Est Créteil et Gustave Eiffel.

Parmi les enseignants-chercheurs dont le support de poste est actuellement rattaché au département IAE et qui ont vocation à intégrer la nouvelle composante IAE, on dénombre les personnels suivants (en supports de poste et non équivalent temps plein) :

Corps	Nombre	IRG	Autre laboratoire UPEC
Professeurs des Universités	11	11	
Maîtres de conférences	25	23	2
Professeurs ou Maîtres de conférences associés	5	5	
ATER	6	5	1
TOTAL Enseignants-chercheurs IAE	47	44	3

La nouvelle composante disposera d'une plus grande latitude pour accompagner les activités de recherche et renforcer ses liens historiques avec l'IRG. C'est le souhait de la direction de l'IAE et de ses enseignants-chercheurs, comme en témoigne la création d'un poste de directeur adjoint à la recherche en octobre 2020 ou les nombreuses actions engagées pour rapprocher les activités d'enseignement et de recherche.

Le changement de statut de l'IAE n'entraînera aucune modification d'affectation de laboratoire de recherche des enseignants-chercheurs. Le projet de l'IAE est de renforcer les liens avec le laboratoire de recherche en gestion et de contribuer davantage aux activités scientifiques des enseignants-chercheurs.

b. L'offre de formation actuelle et les effectifs étudiants de l'IAE en 2020

L'IAE propose à l'UPEC une offre de formation centrée sur les diplômes nationaux de licence et de master.

L'offre est structurée autour de 5 parcours de licence, de 21 parcours de master et de 3 diplômes d'université, présentés dans les tableaux suivants.

IAE – Offre de formation Licence	Mode de formation	L1	L2	L3	Effectifs 2020
Licence économie et gestion - Parcours Management international	FI	✓	✓	✓	184
Licence économie et gestion - Parcours Economie et Management de la santé ¹	FI	✓	✓	✓	32 ²
Licence économie et gestion - Parcours Informatique et Management	FI	✓	✓	✓	105
Licence économie et gestion - Parcours Comptabilité-Contrôle-Audit	FI / FA / FC			✓	53
Licence économie et gestion - Parcours Gestion des entreprises	FI / FA / FC			✓	110
Total Effectifs étudiants Licence IAE 2020					484

¹ Ce parcours est co-porté par l'IAE et le département d'économie au sein de la FSEG.

² Ouverture du parcours en 2020, L2 et L3 ouvrent respectivement en 2021 et 2022

IAE – Offre de formation Master	Mode de formation	M1	M2	Effectifs 2020
Master Comptabilité-Contrôle-Audit - Parcours Comptabilité-Contrôle-Audit	FI / FA / FC	✓	✓	105
Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel - Parcours Contrôle de gestion et aide à la décision	FI / FA / FC	✓	✓	40
Master Entrepreneuriat et Management de projets - Parcours Innovation et Création d'Entreprise	FI / FA / FC	✓	✓	28
Master Entrepreneuriat et Management de projets - Parcours Management de projets et de la qualité	FI / FA / FC	✓	✓	22
Master Finance - Parcours Gestion de portefeuille	FI / FA / FC	✓	✓	42
Master Finance - Parcours Ingénierie financière	FI / FA / FC	✓	✓	38
Master Gestion de Patrimoine - Parcours Gestion de patrimoine	FI / FA / FC	✓	✓	76
Master Gestion de production, Logistiques, Achats - Parcours Logistique et achats internationaux	FI / FA / FC	✓	✓	45
Master Gestion des Ressources Humaines - Parcours GRH dans les multinationales	FI / FA / FC	✓	✓	43
Master Management - Parcours Conseil, Etudes et Recherche	FI / FA / FC	✓	✓	28
Master Management - Parcours Management de la RSE	FI / FA / FC	✓	✓	41
Master Management et Administration des Entreprises - Parcours International MBA	FI / FA / FC	✓	✓	33
Master Management public - Parcours Développement et Management des Universités	FI / FA / FC	✓	✓	4 ³
Master Management des organisations - Parcours Management des organisations - EOGN	FI / FA / FC	✓	✓	34
Master Management des Organisations de Santé - Parcours Management des Etablissements de santé	FI / FA / FC	✓	✓	60
Master Management des Organisations de Santé - Parcours Management des Organisations Soignantes	FC	✓	✓	92
Master Management des Systèmes d'Information - Parcours Management de la Sécurité des SI	FI / FA / FC	✓	✓	11 ⁴
Master Marketing, Vente - Parcours Business Development	FI / FA / FC	✓	✓	44
Master Marketing, Vente - Parcours Ingénieur d'Affaires	FI / FA / FC	✓	✓	45
Master Marketing, Vente - Parcours Marketing Chef de Produit	FI / FA / FC	✓	✓	43
Master Marketing, Vente - Parcours Marketing digital	FI / FA / FC	✓	✓	25 ⁵
Total effectifs étudiants Master IAE 2020				899

³ Le parcours DMU n'a pas ouvert en 2020, les 4 inscrits sont des redoublants 2019.

⁴ Le parcours Management de la sécurité des SI a ouvert en 2020. Le M2 n'a ouvert qu'en 2021.

⁵ Le parcours Marketing digital n'a ouvert qu'en 2020.

IAE – Offre de formation Diplômes d’Université	Mode de formation	Effectifs 2020
Diplôme d’Université Gestion et Management du Réseau Automobile	FC	22
Diplôme d’Université Interprétation de données digitales	FI	11
Diplôme d’Université Les clés du Management – BNP Paribas	FC	22
Total effectifs étudiants DU IAE 2020		55

c. L’offre de formation et les effectifs étudiants prévisionnels de l’IAE en 2022

L’offre de formation de l’IAE ne sera pas affectée par le changement de statut de département à composante au sein de l’UPEC.

Dans les années à venir et par rapport aux éléments présentés précédemment, les modifications suivantes sont envisagées, indépendamment du projet de transformation de l’IAE en une composante soumise à l’article L713-9 :

Type de diplôme	Projet	Diplôme existant ou nouveau projet	Finalités / Débouchés	Date	Effectifs supplémentaires à terme
Licence	L3 économie et management de la santé	Diplôme existant	Ouverture de la 3 ^{ème} année	2022	30
Master	M2 Management de la sécurité des systèmes d’information	Diplôme existant	Ouverture de la 2 ^{ème} année	2021	20
	Master Finance - Parcours Conseiller bancaire spécialisé	Nouveau projet	Ouverture d’un nouveau parcours (FA) pour former des conseillers bancaires spécialisés. Site de Sénart	2022	40
	M2 Développement et Management des Universités	Diplôme existant	Réouverture du parcours	2022 ou 2023	15
	Master Management – Parcours Management et santé	Nouveau projet	Ouverture d’un nouveau parcours (FA) pour répondre notamment à la demande des étudiants quittant la filière santé et des industries pharmaceutique, biologique et médicale.	2023	40
Diplôme d’Université	DU gestion et Management du Réseau Automobile	Diplôme existant	Scission en deux parcours (manager du réseau automobile et marketing digital du réseau automobile) du diplôme existant	2022	0
	DU Entrepreneuriat et santé	Nouveau projet	Ouverture d’un nouveau diplôme d’université, en partenariat avec la faculté de santé, à destination des médecins porteurs d’un projet entrepreneurial	2022	15

Compte tenu des ouvertures d'années de formation déjà prévues⁶, les effectifs étudiants prévisionnels pour la rentrée 2022-2023 s'élèvent à environ 1 520 étudiants selon les prévisions suivantes.

IAE – Effectifs prévisionnels étudiants 2022	Rappel effectifs 2020	Effectifs prévisionnels 2022
Licence	484	500
Master	899	950
Diplômes d'Université	55	70
Total effectifs étudiants IAE	1438	1520

Le changement de statut de l'IAE n'entraînera aucune modification de l'offre de formation, que ce soit en terme de formations proposées ou de modalités de formation. Les effectifs étudiants devraient progresser légèrement compte tenu des projets en cours.

d. Impact du projet sur les étudiants

Le projet d'IAE composante interne de l'UPEC vise notamment à renforcer la visibilité de l'école universitaire de management. Cela passe par une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources de l'IAE (par allègement du processus de décision) et par l'identification claire entre le périmètre institutionnel et le périmètre pédagogique.

Par ailleurs, comme nous le détaillerons dans la partie suivante, l'IAE disposera de ressources humaines administratives dédiées à son activité, notamment pour mieux accompagner les étudiants, mieux répondre aux sollicitations des entreprises (offres de stage, d'emploi, propositions de partenariats, forums entreprises, etc.).

L'offre de formation ne sera pas modifiée et les droits d'inscription resteront des droits nationaux, soit 170 € en licence et 243 € en master en formation initiale.

La nouvelle composante disposera ainsi de ressources permettant d'offrir aux étudiants des services plus adaptés à leurs besoins et attentes, sans changement des tarifs d'inscription, correspondant aux droits nationaux en licence et master.

⁶ Notamment : L2 et L3 économie et management de la santé, M2 Management de la sécurité des systèmes d'information

4. Volet organisationnel du projet

a. Personnels enseignants affectés dans la nouvelle composante

L'organisation actuelle de la FSEG en deux départements clairement distincts, tant en terme d'organisation pédagogique que de structure financière, simplifie grandement la création d'une nouvelle composante IAE.

Pour les enseignants et enseignants-chercheurs, la scission n'entraîne aucune modification notable car ils sont déjà « naturellement » rattachés à l'IAE.

La direction de l'IAE, comme la DRH de l'Université, ont proposé à tout agent qui le souhaiterait un échange pour signaler notamment un souhait d'évolution professionnelle ou de rattachement à une autre composante que celle à laquelle il ou elle est actuellement rattaché(e). Aucun enseignant ou enseignant-chercheur rattaché à l'IAE n'a souhaité profiter de cette possibilité.

Les discussions avec la Présidence de l'Université ont permis à l'IAE d'obtenir la création d'un poste supplémentaire de maître de conférences, financé sur les ressources propres de l'IAE.

En comparant la situation actuelle et la situation post-scission de la FSEG, la structure du personnel enseignant rattaché à l'IAE se présente de la manière suivante (exprimé en supports de postes) :

Corps	IAE actuel	IAE nouvelle composante
Professeurs des Universités	11	11
Maîtres de conférences	25	26
Professeurs agrégés du secondaire (PRAG)	8	8
Professeurs certifiés (PRCE)	1	1
Enseignants contractuels (PAST, CMERER, CDI, CDD)	12	12
ATER	5	5
TOTAL Enseignants-chercheurs IAE	62	63
Heures totales de service disponibles (services statutaires ou contractuels hors HC)	13344	13536
Heures totales d'enseignement en face à face	23820	24570⁷
Nombre d'étudiants	1438	1520
Taux d'encadrement pédagogique (Nombre d'étudiants / enseignant permanent)	23	24
Taux de charge (Heures d'enseignement / enseignant permanent)	384	390
Taux de couverture (Heures de service disponibles / Heures totales d'enseignement)	56%	55%

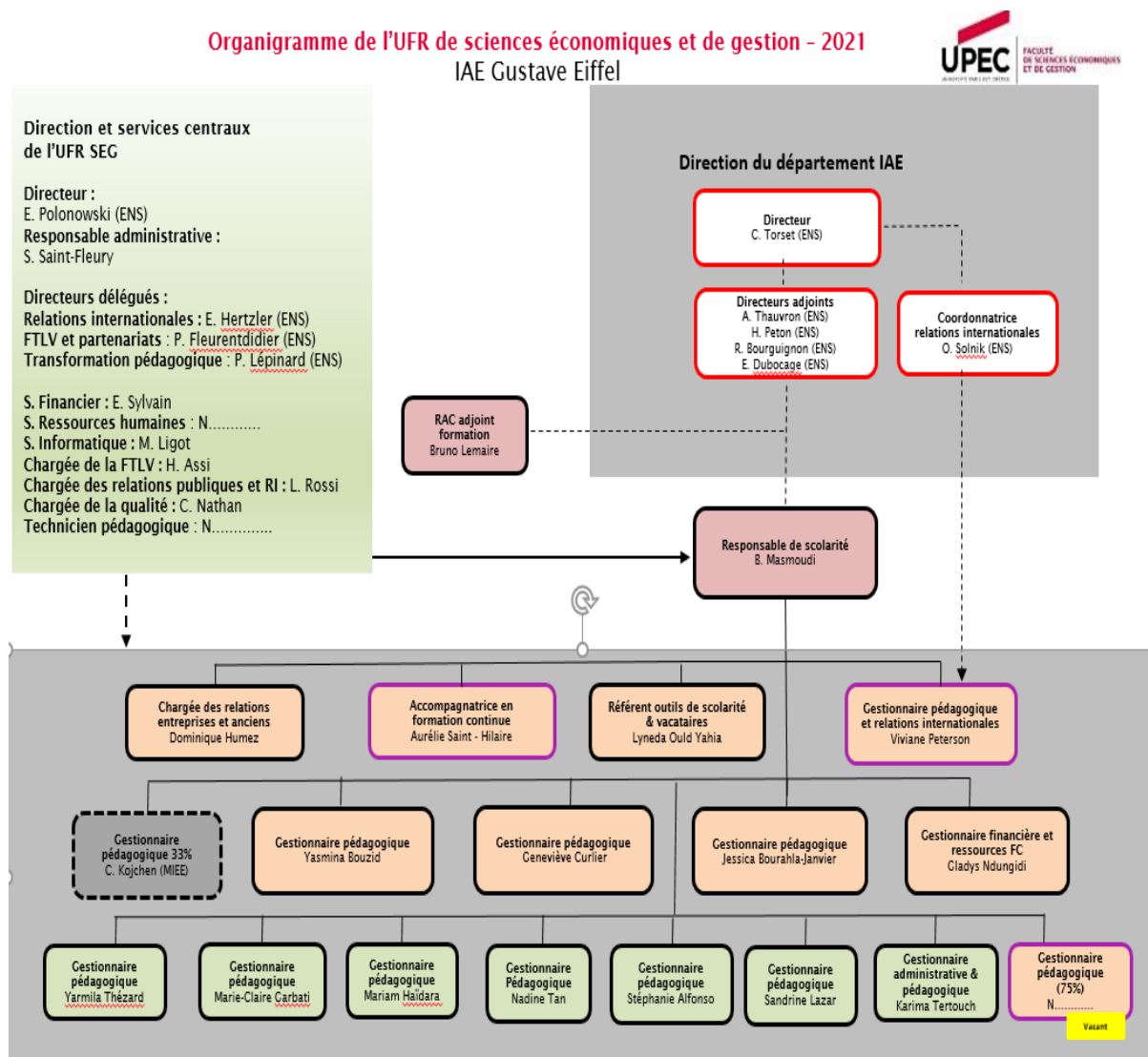
Le changement de statut de l'IAE n'aura donc aucune conséquence sur la structure du personnel enseignant et enseignant-chercheur. L'IAE conserve sa capacité pédagogique, sans effet induit par la scission de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion.

⁷ Ce nombre d'heures inclut les heures déjà réalisées pour les diplômes ouverts + 250 heures pour la L3 économie et management de la santé (co-portée avec le département d'économie), 400 heures pour la réouverture du M2 Développement et Management des Universités, 100 heures pour le DU Entrepreneuriat et santé, co-porté avec la faculté de santé.

b. Personnels BIATSS affectés dans la nouvelle composante

Contrairement à l'organisation pédagogique, l'organisation administrative actuelle de la FSEG, davantage centralisée, nécessitera, pour la mise en œuvre de la scission et la création d'une nouvelle composante IAE, une réallocation de ressources administratives.

L'organisation administrative actuelle de la FSEG et du département IAE est synthétisée dans l'organigramme suivant (source : site Internet FSEG).



Sur le plan administratif, l'IAE dispose actuellement des ressources humaines administratives suivantes :

Service	Fonctions (catégories d'emploi)	Nombre supports postes
Administration générale	1 responsable projets transversaux (A - vacant)	1
Scolarité	1 responsable scolarité (A) 1 référent outils pédagogiques (B) 11 gestionnaires scolarité (dont 1 poste vacant – B ou C)	13
Finances	1 correspondant financier (B)	1
Formation continue	1 référent formation continue (B)	1
Relations internationales	1 référent relations internationales (B)	1
Relations extérieures	1 référent relations entreprises (B)	1
Recherche	1 assistant équipe de recherche (B)	1
Total personnel administratif IAE 2020		19

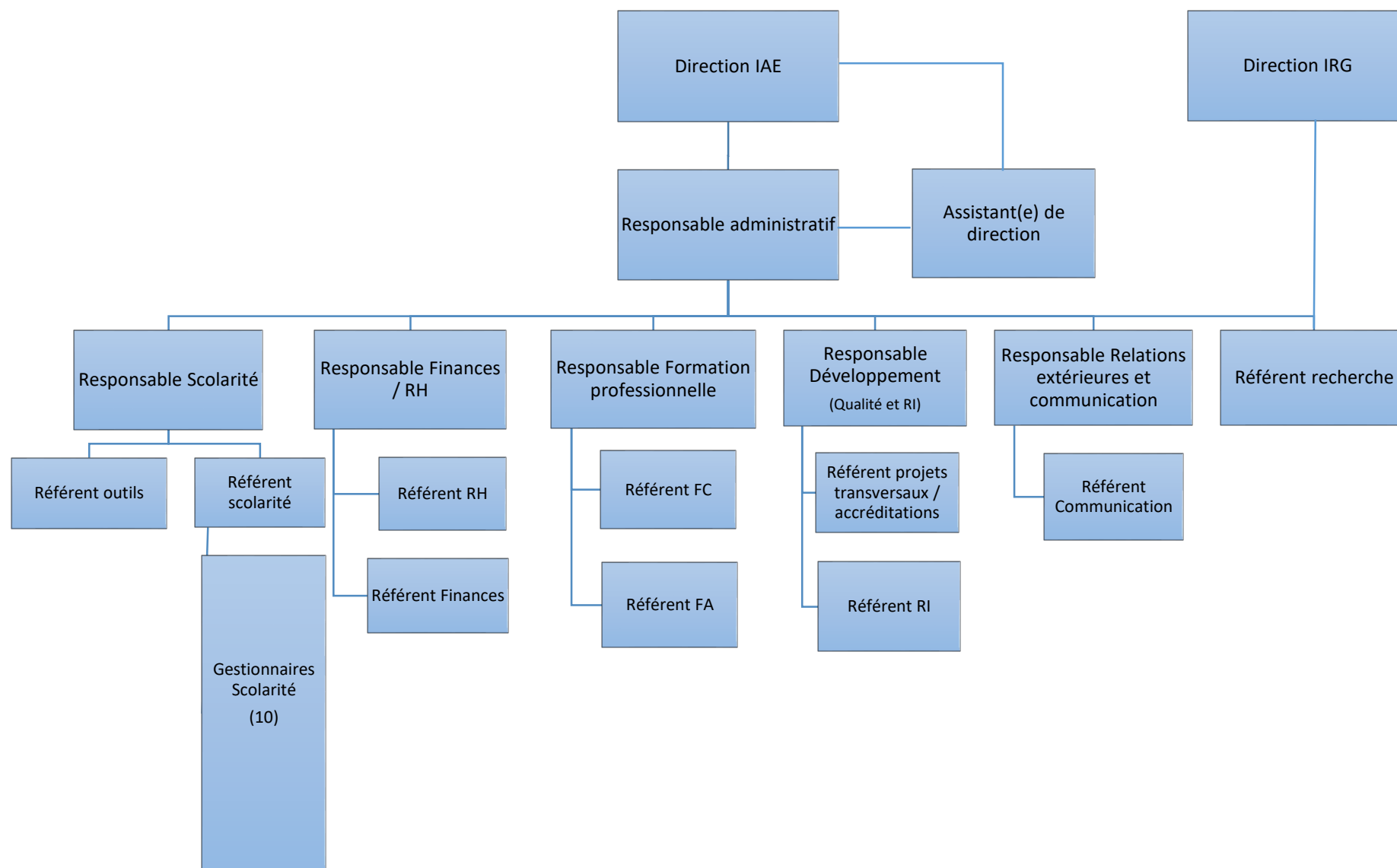
Après les arbitrages de la Présidence de l'UPEC, la nouvelle composante IAE disposera des ressources humaines administratives suivantes :

Service	Fonctions (catégories d'emploi)	Nombre supports postes
Administration générale	1 responsable administratif de composante (A) 1 assistant(e) de direction (C)	2
Finances / RH	1 responsable finances / RH (A) 1 référent finances (B) 1 référent RH (B)	3
Scolarité	1 responsable scolarité (A) 1 référent outils pédagogiques (B) 1 référent scolarité (B) 10 gestionnaires scolarité (B ou C)	13
Formation professionnelle	1 responsable formation professionnelle (A) 1 référent formation continue (B) 1 référent formation en alternance (B)	3
Développement / Relations internationales	1 responsable développement (A) 1 référent projets transversaux (A) 1 référent Relations internationales (B)	3
Relations extérieures	1 responsable relations extérieures (A) 1 référent communication (B)	2
Recherche	1 assistant équipe de recherche (B)	1
Total personnel administratif IAE 2020		27

Le projet de l'IAE composante vise à :

- Disposer des ressources nécessaires à l'exercice de ses missions et au déploiement de sa stratégie,
- Simplifier l'organisation administrative de l'IAE en découpant de manière plus claire les activités,
- Favoriser la mobilité horizontale et verticale des agents BIATSS.

L'organigramme cible de la nouvelle composante est synthétisé dans l'organigramme suivant.



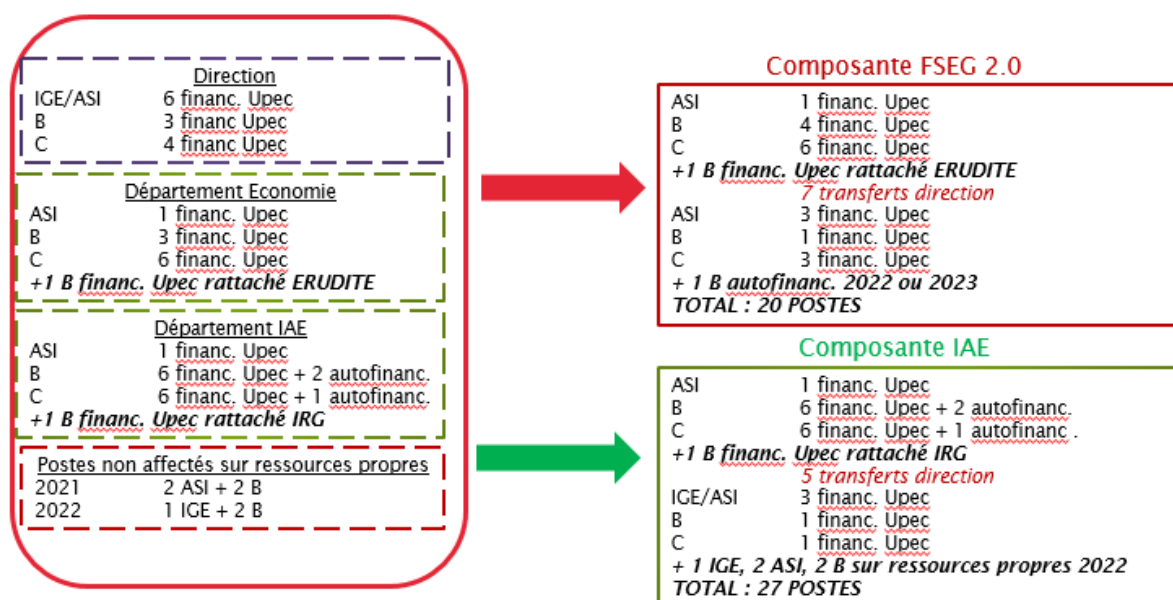
L'évolution de la structure administrative de la nouvelle composante IAE, exprimée en fonction des catégories d'emploi et des modes de financement, sera donc fondée sur la structure d'emplois suivante, selon les arbitrages de la Présidence de l'Université.

Catégories d'emplois	IAE actuel			IAE nouvelle composante		
	Nombre de postes	Financement		Nombre de postes	Financement	
		Université	Ressources propres IAE		Université	Ressources propres IAE
Catégorie A	2	1	1 ⁸	7	4	3
Catégorie B	10 ⁹	7 ¹⁰	3 ¹¹	12 ¹²	8	4
catégorie C	7	6	1	8	7	1
TOTAL supports postes	19	14	5	27	19	8

Le changement de statut de l'IAE s'accompagne du transfert de 5 supports de postes de la direction de la FSEG actuelle vers la composante IAE et de l'affectation à l'IAE de 3 supports de postes vacants. Ces transferts permettront à l'IAE d'avoir les compétences administratives nécessaires au déploiement de sa stratégie.

c. Synthèse des transferts internes à la FSEG

Le tableau suivant, formalisé par l'équipe présidentielle de l'UPEC, reprend les transferts de personnels BIATSS entre l'équipe de direction de l'UFR, la nouvelle composante FSEG et la nouvelle composante IAE.



⁸ 1 poste vacant

⁹ Y compris le poste d'assistant recherche de l'IRG

¹⁰ 1 poste vacant

¹¹ 1 poste vacant

¹² Y compris le poste d'assistant recherche de l'IRG

d. Impact du projet sur les personnels

La création de la nouvelle composante n'aura pas d'incidence directe sur les enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS actuellement rattachés au département IAE.

Sur le plan des effectifs, la création de la composante IAE s'accompagnera du rattachement à l'IAE de nouveaux supports de poste :

- 1 poste de maître de conférences financé sur ressources propres IAE ;
- 8 postes BIATTS (6 postes catégorie A, 1 catégorie B, 1 catégorie C) :

Cette nouvelle configuration administrative favorisera la mobilité horizontale et verticale des personnels administratifs, offrant des possibilités d'évolution professionnelle que l'IAE ne pouvait jusqu'à présent pas proposer.

Sur le plan opérationnel, le rassemblement des services au sein d'une même équipe administrative permettra également de renforcer les synergies et d'améliorer la circulation d'information et la fluidité des processus. Les personnels bénéficieront ainsi d'une définition plus claire de leur périmètre d'activités et de responsabilités, au bénéfice de leur épanouissement professionnel comme de la satisfaction des différentes parties prenantes (étudiants, services centraux de l'Université, partenaires socio-économiques).

Le changement de statut de l'IAE n'aura pas d'impact significatif sur les personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

Les conséquences pour les personnels administratifs seront principalement les suivantes : structuration administrative plus cohérente et plus lisible, plus grandes possibilités d'évolution professionnelle, meilleure définition du périmètre des activités et responsabilités de chaque service et de chaque agent.

5. Volet financier du projet

a. Budget actuel de l'IAE

La structure du budget du département IAE actuel (Budget initial 2022) est présentée ci-dessous en grandes masses.

		IAE 2022
Ressources propres	Formation en alternance	2 500 000
	Formation continue	600 000
	Taxe d'apprentissage	220 000
	Conventions	20 000
Total ressources propres		3 340 000
Dotations UPEC --> IAE		160 000
Total recettes		3 500 000
Contributions UPEC		
	Ressources propres	990 000
	Prestations (immobilier, SI, RH, direction, etc.)	71 000
Total contributions IAE --> UPEC		1 061 000
Contributions internes FSEG		
	Economie	200 000
	Direction FSEG	35 000
Total contributions IAE --> FSEG		235 000
Total contributions IAE → UPEC / FSEG		1 296 000
Masse salariale	Remboursement UPEC - Postes sur ressources propres	290 000
	Heures complémentaires	1 200 000
	Surveillance examens	100 000
	Vacations administratives	30 000
Total masse salariale hors fonctionnaires		1 620 000
Total Investissement		100 000
Dépenses fonctionnement	Communication	50 000
	Accréditations internationales	40 000
	Pédagogie	80 000
	International	50 000
	Recherche	40 000
	Vie étudiante	20 000
	Equipement	20 000
	Fournitures quotidiennes	40 000
	Evénements	50 000
Total dépenses fonctionnement		390 000
Total dépenses		3 406 000
Solde flux financiers		94 000

b. Arbitrages financiers proposés par la direction de l'UPEC

Les arbitrages proposés par la direction de l'UPEC portent sur 3 volets :

- Dotation UPEC à l'IAE :
 - la dotation de l'UPEC à l'IAE, pour sa partie formation, est annulée (environ 140 000 € / an) ;
 - la dotation de l'UPEC à l'IAE, pour ses autres activités (notamment décharge direction, soutien pour vacations) est maintenue (environ 20 000 € / an).
- Contribution de l'IAE à l'UPEC :
 - la contribution de l'IAE à l'UPEC sur ressources propres est maintenue selon les principes suivants :
 - 20% des ressources propres de l'IAE ;
 - 10% supplémentaires sur la partie des ressources propres excédant 1 000 000 €;
 - La contribution de l'IAE à l'UPEC sur prestations (immobilier, SI, etc.) est maintenue et « soclée » à 71 000 € / an.
- Les supports de postes sur ressources propres de l'IAE (enseignants, enseignants-chercheurs comme BIATSS) sont « refacturés » à l'IAE sur la base des salaires réellement versés par l'UPEC l'année précédente.

c. Budget prévisionnel de l'IAE

Le tableau suivant présente le budget prévisionnel de l'IAE pour 2023.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour son élaboration :

- Hausse de 200 000 € des ressources propres liées à la formation en alternance (correspondant à 30 étudiants supplémentaires de filières M2 Management de la sécurité des systèmes d'information et Développement et Management des Universités) ;
- Maintien du niveau des autres ressources propres par rapport au budget prévisionnel 2022 (formation continue, taxe d'apprentissage, conventions partenaires) ;
- La dotation de l'UPEC à l'IAE est annulée à concurrence de son montant « Formation » (140 000 €) ;
- La contribution de l'IAE à l'UPEC sur ressources propres est calculée sur la base de 20% des ressources propres totales + 10% des ressources propres excédant 1 000 000 € ;
- Les contributions internes à la FSEG (vers le département d'économie et la direction de la FSEG) sont annulées pour un montant de 235 000 € ;
- La masse salariale, pour sa partie « Remboursement UPEC des postes sur ressources propres » intègre 3 postes BIATSS supplémentaires conformément aux arbitrages de la Présidence et 1 poste de Maître de conférences, selon le barème approximatif suivant : 1 poste BIATTS catégorie A : 60 000 € / an, 1 poste BIATSS catégorie B : 45 000 € / an, 1 poste MCF : 80 000 € / an, soit une augmentation globale de 245 000 € entre 2022 et 2023.

		IAE 2022	IAE 2023
Ressources propres	Formation en alternance	2 500 000	2 700 000
	Formation continue	600 000	600 000
	Taxe d'apprentissage	220 000	220 000
	Conventions	20 000	20 000
Total ressources propres		3 340 000	3 540 000
Dotations UPEC --> IAE		160 000	20 000
Total recettes		3 500 000	3 560 000

Contributions UPEC	Ressources propres	990 000	964 000
	Prestations (immobilier, SI, RH, direction, etc.)	71 000	71 000
Total contributions IAE --> UPEC		1 061 000	1 035 000
Contributions internes FSEG	Economie	200 000	-
	Direction FSEG	35 000	-
Total contributions IAE --> FSEG		235 000	-
Total contributions IAE → UPEC / FSEG		1 296 000	1 035 000
Masse salariale	Remboursement UPEC - Postes sur ressources propres	290 000	535 000
	Heures complémentaires	1 200 000	1 300 000
	Surveillance examens	100 000	110 000
	Vacations administratives	30 000	30 000
Total masse salariale hors fonctionnaires		1 620 000	1 975 000
Total Investissement		100 000	100 000
Dépenses fonctionnement	Communication	50 000	50 000
	Accréditations internationales	40 000	40 000
	Pédagogie	80 000	80 000
	International	50 000	50 000
	Recherche	40 000	40 000
	Vie étudiante	20 000	20 000
	Equipement	20 000	20 000
	Fournitures quotidiennes	40 000	40 000
	Evénements	50 000	50 000
Total dépenses fonctionnement		390 000	390 000
Total dépenses		3 406 000	3 500 000
Solde flux financiers		94 000	60 000

d. Impact du projet sur l'équilibre financier de l'IAE

La transformation du département IAE en une nouvelle composante IAE est largement facilitée par l'organisation budgétaire actuelle de l'UPEC comme de la FSEG.

L'IAE pourra dès sa création bénéficier d'un budget propre intégré (BPI), comme c'est le cas déjà pour les composantes de l'UPEC. Cette création sera facilitée par l'existence de centres financiers distincts au sein de l'UFR qui permettent d'ores-et-déjà d'avoir une vision claire du périmètre financier des différentes entités composant aujourd'hui l'UFR (direction, département IAE, département économie, laboratoires).

La direction de l'IAE a déjà évoqué avec l'équipe présidentielle la nécessité de disposer de locaux complémentaires pour pouvoir installer les nouvelles équipes administratives. Compte tenu des locaux libérés par la direction actuelle de l'UFR, cette demande est entendue par la Présidence de l'Université qui doit réaliser prochainement des arbitrages sur cette question.

Le changement de statut de l'IAE ne transforme pas significativement les équilibres budgétaires. L'IAE finance davantage de supports de postes sur ressources propres (environ 245 000 €), ne perçoit plus de dotation de l'UPEC pour formation (environ 140 000 €), mais ne verse plus de contributions internes à la FSEG (environ 235 000 €).

L'IAE conserve les ressources financières nécessaires au déploiement de sa stratégie.

Le projet de création d'une nouvelle composante IAE au sein de l'Université Paris-Est Créteil est justifié par l'évolution de l'environnement concurrentiel et institutionnel de l'IAE.

Acteur historique de la formation au management en Ile-de-France, acteur important de la mobilité sociale, ancré dans les valeurs et les missions de service public de l'Université, l'IAE de l'Université Paris-Est Créteil doit pouvoir disposer des dispositifs de gouvernance indispensables au déploiement de sa stratégie, comme la quasi-totalité des autres IAE en France.

Cette évolution est souhaitée par les personnels, enseignants comme administratifs, comme en témoignent les résultats de la consultation générale organisée au sein de l'UFR ou le vote du conseil de gestion de l'UFR. Lors de ces deux votes, une large majorité des voix exprimées (80% pour la consultation de l'ensemble des personnels, 76% pour le vote en conseil de gestion de l'UFR) s'est prononcée en faveur du projet de scission de l'UFR et de création d'une nouvelle composante IAE soumise à l'article L713-9 du code de l'éducation.

La création de la composante IAE Paris-Est passe par la scission de l'actuelle UFR de sciences économiques et de gestion. Cette scission est grandement facilitée par le découpage actuel de l'UFR en départements distincts, sur le plan pédagogique comme sur le plan financier. Elle entraînera le transfert de supports de postes à chacune des deux composantes, leur permettant de déployer leurs projets de manière autonome et sécurisée sur le plan des ressources.

a. Lettre de soutien du réseau IAE France



Paris, le 20 novembre 2021-11-23

Le président IAE France

A

Monsieur le président de l'université
Paris-Est-Créteil

Objet : lettre de soutien à la transformation juridique de l'IAE Gustave Eiffel.

Cher Monsieur le Président, cher collègue,

Je souhaite par le présent courrier soutenir pleinement la transformation juridique de l'IAE Gustave Eiffel, actuellement département de l'université Paris-Est-Créteil, en institut interne prévu au 2^{ème} alinéa de l'article L713-1 du code de l'éducation et soumis à l'article L713-9 du même code.

Ce changement statutaire que vous avez accepté de soumettre à votre conseil d'administration dans les prochaines semaines et je vous en remercie très sincèrement, s'inscrit pleinement dans le projet stratégique d'IAE France ayant pour objectifs d'accompagner la structuration du réseau, de consolider le statut des IAE et de renforcer le rayonnement et la visibilité du réseau.

Même si l'IAE Gustave Eiffel dispose déjà d'une notoriété qui n'est plus à démontrer et rayonne grâce à la qualité de ses formations et sa recherche, cette reconnaissance juridique lui permettra une plus grande légitimité, à l'instar des autres instituts internes, et de figurer parmi la liste des IAE fixée par arrêté ministériel.

Le réseau compte aujourd'hui trente six instituts et plusieurs universités ont approché notre réseau afin de créer en leur sein un IAE. Cette dynamique me réjouit et ne peut que confirmer la reconnaissance des IAE dans le paysage universitaire auquel l'IAE Gustave Eiffel contribue largement.

Je vous remercie d'avoir permis cette avancée majeure pour l'IAE Gustave Eiffel que je soutiens pleinement ainsi que l'ensemble des directeurs d'IAE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Lamarque'.

Eric Lamarque
Président IAE FRANCE

b. Résultat de la consultation des personnels du 01/12/2021 au 02/12/2021

Résultats

Consultation sur le projet de scission

Fin de l'élection : jeudi 2 décembre 2021 à 12h00
160 électeurs inscrits.

Chères et chers collègues,

Dans le cadre du projet de scission de l'UFR en deux nouvelles composantes : FSEG (ajustée) et IAE, nous vous proposons de donner votre avis en vous appuyant sur les éléments déjà portés à votre connaissance par les directions de vos départements, d'une part, et sur les éléments présents dans le mail d'invitation à cette consultation d'autre part.

La consultation est ouverte jusqu'à demain, jeudi 2 décembre 2021, à 12h.

Je vous en remercie par avance.

Bien cordialement,
Emmanuel Polonowski

Participation : 69% (111 votes exprimés)

Événements »

Résultats

Traces des votes exprimés

Vous êtes :

Nombres de voix :

personnel enseignant ou enseignant-chercheur 78

personnel administratif 31

Vous êtes actuellement affecté :

Nombres de voix :

à l'IAE 59

au département d'économie 38

à la direction de l'UFR (personnel administratif uniquement) 11

Au regard des projets présentés par les deux départements, et compte tenu des arbitrages rendus par la présidence, êtes-vous favorable au projet de scission de l'UFR de sciences économiques et de gestion en deux nouvelles composantes : UFR de sciences économiques et de gestion (art. L713-3 du code de l'éducation) et IAE (art. L713-9 du code de l'éducation) ?

Le « oui » l'emporte à 80% sur le « non » (20%).

Nombres de voix :

Oui : 68

Non : 17

Ne se prononce pas : 26

c. Avis du conseil de gestion de l'UFR SEG du 02/12/2021 approuvant la scission de l'UFR



**Conseil de gestion réuni en formation plénière
Séance du 2 décembre 2021**

Avis CG 2021-01

**Approuvant la scission de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion
en deux composantes de l'Upec : l'institut d'administration des
entreprises (IAE) Gustave Eiffel (nouvelle composante) et l'UFR de
sciences économiques et de gestion (nouveau périmètre)**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu les statuts de la composante approuvés par le Conseil d'administration en date du 29 mai 2019

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Emmanuel POLONOWSKI en tant directeur de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion en date du 14 décembre 2018 ;

Après avoir pris connaissance des projets présentés par les deux départements (annexés à la présente délibération), sur lesquels le conseil de gestion ne se prononce pas par cette délibération,

Après avoir pris connaissance des arbitrages rendus par la présidence quant à l'affectation des moyens humains et financiers aux deux futures composantes (annexés à la présente délibération), sur lesquels le conseil de gestion ne se prononce pas par cette délibération,

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation de l'ensemble du personnel de l'UFR (160 inscrits), faisant état d'un avis favorable au projet de scission compte tenu des arbitrages, avec 68 « pour », 17 « contre », 26 « ne se prononce pas » et 49 « abstentions »,

Après en avoir délibéré, le Conseil de gestion de l'UFR de Sciences Économiques et de Gestion réuni le 2 décembre 2021 en formation plénière, à 23 membres présents ou représentés avec 13 « pour », 4 « contre » et 6 abstentions :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve la scission de l'UFR de sciences économiques de gestion en deux composantes de l'Upec : l'institut d'administration des entreprises (IAE) Gustave Eiffel (nouvelle composante) et l'UFR de sciences économiques et de gestion (nouveau périmètre).

Fait à Créteil, le 2 décembre 2021

Le Directeur de l'UFR

Emmanuel POLONOWSKI



d. Avis du comité technique de l'UPEC du 10/12/2021



PRESIDENCE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**Mesdames, Messieurs les membres
du Comité technique**

Créteil, le 10/12/2021

**RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE (CT)
DU 10 DÉCEMBRE 2021**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les décisions prises suite aux avis émis par les membres du Comité Technique :

1. Approbation des procès-verbaux des CT UPEC

Les PV du 22/01/2021 ; 19/03/2021 ; 21/05/2021 et 01/10/2021 ont été approuvés à l'unanimité.

2. Évolution institutionnelle de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

Rappel des votes :

10 présents

Pour : 3

Contre : 6

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

L'avis du comité technique est réputé rendu.

Le Président du Comité Technique

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ
Jean-Luc Dubois-Randé

DRH

1/1

CT du 10 décembre 2021